

## PASSEPORT



### POUR PERSONNE MINEURE

Présence indispensable de l'intéressé(e)  
accompagné(e) d'un parent

**ATTENTION :** aucune demande ne sera acceptée  
s'il manque un document.

**Délai de retrait du passeport 3 mois avant invalidation  
et destruction par la Préfecture**

Validité  
**5 ans**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	sans Rdv 8h30-11h30	sur rendez-vous de 8h30 à 11h30	sur rendez-vous de 8h30 à 11h30	sur rendez-vous de 8h30 à 11h30	sans Rdv 8h30-11h30
midi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	sans Rdv 12h-13h
après-midi	sur rendez-vous 13h30 à 17h	sans Rdv 13h30 à 17h	sur rendez-vous 13h30 à 17h	sans Rdv 13h30 à 17h	sur rendez-vous 13h à 16h

**Rendez-vous obligatoire pour toute demande de 3 passeports ou plus simultanément**

Tél. 04 79 10 43 65 ou 04 79 10 43 66  
Fax 04 79 10 43 79

Mise à jour juin 2015

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

## ➤ POUR TOUTE DEMANDE :

- **1 photo d'identité de face, de moins de 6 mois**, en couleur, centrée, non découpée, non scannée. Les yeux doivent être dégagés, la bouche fermée, la tête découverte et sans lunettes. Le fond de la photo doit être gris clair uni.
- **l'original d'un justificatif de domicile de moins de 1 an** ou facture électronique imprimée par vos soins (facture électricité, gaz ,téléphone fixe/portable, eau...) ou attestation d'assurance habitation tamponnée et signée par l'assureur ou avis d'imposition ou de non imposition ou taxe d'habitation ou taxe foncière ou quittance loyer OPAC ou agence au nom des deux parents, ou au nom du parent demandeur.
- **l'original de l'acte de naissance intégral, de moins de 3 mois du mineur**, à demander à la mairie du lieu de naissance,
- **l'original de la carte d'identité du parent** qui accompagne l'enfant
- **timbre fiscal** (à acheter au bureau de tabac, au centre des finances publiques ou sur [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr))
  - **17 euros pour un mineur de moins de 15 ans**
  - **42 euros pour un mineur de 15 à 18 ans**

**Pour compléter le formulaire de demande, il est impératif de connaître les noms, tous les prénoms, dates, lieux de naissance et nationalité des parents.**

**ATTENTION, en plus des pièces demandées ci-dessus, vous devez apporter :**

## ➤ POUR UNE PREMIERE DEMANDE,

**Vous ne possédez ni carte d'identité ni passeport :**

- **un justificatif de nationalité française** si besoin (exemples : le demandeur est né à l'étranger, de parents étrangers...)

**Vous possédez une carte d'identité :**

- **la carte d'identité en cours de validité**

## ➤ POUR UN RENOUVELLEMENT

**Vous possédez un passeport :**

- le passeport périmé et la carte d'identité

## ➤ SUITE A UNE PERTE OU A UN VOL

- un document avec une photographie (si vous n'avez pas de carte d'identité)

**En cas de perte**, la déclaration sera faite en mairie lors de votre demande.

**En cas de vol**, fournir la déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie.

## ➤ EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION

- **l'original** du jugement de divorce et la convention définitive, dûment tamponnés et signés par le tribunal et les intéressés

**En cas de résidence alternée, fournir en plus**

- **l'original** du justificatif de domicile **de moins de 3 mois**, de chacun des parents
- **l'original** de la carte d'identité du parent absent